

Réouverture totale des lycées envisagée "autour du 20 janvier", annonce Macron

Paris, 24 nov. 2020 (AFP) -

Les lycées pourront être "pleinement ouverts, avec la totalité des élèves" autour du 20 janvier, si le nombre de contaminations quotidiennes par le Covid-19 en France reste sous la barre des 5.000, a annoncé Emmanuel Macron mardi lors d'une allocution télévisée.

Deux semaines après les lycées, "ce sont les universités qui pourront reprendre les cours, avec là aussi une présence physique de tous les élèves", a ajouté le président de la République, qui avait annoncé fin octobre la suspension des cours en présentiel dans les universités et grandes écoles.

Afin de limiter les risque de contagion du coronavirus, le gouvernement a demandé aux lycées début novembre d'établir "un plan de continuité pédagogique" jusqu'aux vacances de Noël, "qui garantisse au moins 50% d'enseignement en présentiel pour chaque élève".

En maintenant ce dispositif jusqu'au 20 janvier "on sent une forme de précaution, une volonté de ne pas revenir trop vite à un fonctionnement normal qui pourrait réactiver la circulation du virus", s'est félicité Sophie Vénétitay, du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

"Cela va aussi permettre de ne pas désorganiser les établissements", a-t-elle approuvé. Mais de nombreuses questions "se posent en cascade", prévient-elle, comme la préparation des épreuves du baccalauréat "qui arrivent beaucoup trop tôt, dès le mois de mars".

Le président de la Conférence des présidents d'université (CPU) Gilles Roussel s'est dit lui "plutôt satisfait des annonces concernant les universités car cela va permettre de ne pas changer le protocole en cours, cela donne plus de stabilité aux étudiants et plus de visibilité jusqu'à la fin du premier semestre", a-t-il estimé.

"Nous aurions en revanche aimé avoir la capacité de faire revenir les étudiants les plus fragiles, comme les premières années par exemple, avant les examens de la mi-décembre, afin de les préparer à cette échéance", a-t-il ajouté, espérant "que cela puisse se faire grâce à des ajustements à venir".

Dans l'enseignement supérieur, la règle est depuis fin octobre le "distanciel" pour tous les cours, à l'exception des travaux pratiques et de l'enseignement professionnel nécessitant du matériel spécialisé.

Pour les examens qui démarrent en décembre dans les universités, la priorité est en revanche donnée au présentiel et les établissements font ensuite en fonction de ce qui est le mieux adapté à leur configuration.

cbo-ito-asm/cbo/cal

Afp le 24 nov. 20 à 20 47.